



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 7182

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les preoccupations exprimees par l'association regionale Provence - Alpes - Cote d'Azur des centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS), en ce qui concerne le financement de ces centres. En effet, le budget des CHRS (2,2 milliards de francs) ne progresse que de 2 p. 100 pour 1994 et la moitie de cette somme devrait, cette annee, etre prise en charge par les departements. En 1993, plus de la moitie des CHRS sont deja financierement en difficulte. Beaucoup sont obliges de reduire leur activite et de licencier une partie de leur personnel. Si, en 1994, leur financement ne progresse pas plus, des centres seront amenes a fermer leurs portes. Or, dans le difficile contexte actuel, le nombre et la situation des populations concernees se sont aggravees. Leur prise en charge est d'autant plus importante. Elle releve de l'aide sociale de l'Etat depuis les lois de 1946 et 1974. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend intervenir afin de permettre a ces structures d'insertion d'assumer pleinement leur mission grace a une dotation adequate de solidarite, a la charge de l'Etat.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le dessein de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. d'Attilio Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7182

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3603

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4137